

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} Juillet 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DE
LA MODIFICATION
EN COURS
D'EXÉCUTION N°1
RELATIVE À LA
CONVENTION
CONSTITUTIVE DU
GROUPEMENT DE
COMMANDES DE LA
COMMUNE DES
LILAS ET DU
CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE
DES LILAS

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Charlotte PLASSE, Delphine PUPIER, Héroïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Guillaume LAFEUILLE, Simon BERNSTEIN, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU, Martine PIAN, Liliane GAUDUBOIS, Maria ZINE, Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sander CISINSKI par Louis JESU ; Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS ; Chloé PETAT par Guillaume LAFEUILLE ; Sami HMISSI par Valérie LEBAS ; Judith LINDENBERG par Sigalit LAVON ; Yves MERILLOU par Michael BERREBI ; Michel FRECHOU par Maria ZINE

ABSENTS : Patrick BILLOUET

SECRÉTAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2026

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION N°1 RELATIVE À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNE DES LILAS ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°D55/26 du 30 mars 2026 du Conseil municipal de la Ville des Lilas, approuvant la convention de groupement de commandes entre la Ville des Lilas et son CCAS,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Par délibération n°D55/26 du 30 mars 2026, la Ville des Lilas a approuvé une convention de groupement de commandes avec son CCAS pour une durée de six ans.

La convention prévoit que les domaines éligibles au groupement de commandes pourront évoluer par voie d'avenant (modification en cours d'exécution).

C'est dans ce contexte, que les parties entendent intégrer comme nouveau domaine la « mission de médecine professionnelle et préventive » avant de lancer l'accord-cadre à bons de commande correspondant, qui permettra de réaliser la prestation pour les agents de la commune et du CCAS.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de modification en cours d'exécution ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve la modification en cours d'exécution n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville des Lilas et son CCAS.

ARTICLE 2 : Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de Seine Saint-Denis, à Mme la Trésorière municipale des Lilas, et affichée en Mairie.

Délibération votée par 34 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

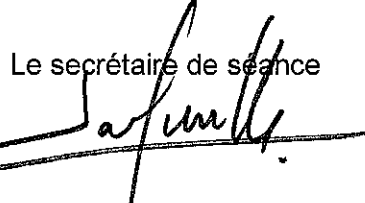
Elu.es ayant voté contre	Elu.es s'étant abstenu.es
/	/

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de séance


Guillaume LAFEUILLE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.